PRO PAJ

Rapport d'Activité 2023

Promotion de l'animation jeunesse régionale

Jura – Jura bernois
propaj.ch

Index

L'association PROPAJ et son fonctionnement
Les membres 2
Ses buts 3
Représentation 3

Prévention 4
Synthèse analyse de pratique PROPAJ: soupçon de maltraitance que faire? Delémont, 24 mai 2023

Tournois Warriors Games 6

Rencontre 7

Formation 9

Promotion 9

Statuts 10

Prestations de l'animation socioculturelle jeunesse 12

Villa Ritter

36, Faubourg du Jura ▸ 2500 Bienne
032 323 89 55
villaritter@bluewin.ch
www.villa-ritter.ch

Espace Jeunes

3, Faubourg de france ▸ 2900 Porrentruy
032 466 75 10
espace.jeunes@porrentruy.ch
www.espace-jeunes.porrentruy.ch

Centre d'Animation Jeunesse (CAJ)

22, Place de la Gare ▸ 2520 La Neuveville
032 751 14 60
caj.la.neuveville@net2000.ch
www.lecaj.ch

Espace Jeunes des Franches-Montagnes

12, Rue du 23-Juin ▸ 2340 Le Noirmont
032 953 11 28
espacejeunes-fm@bluewin.ch
www.espacejeunes-fm.ch

CAJ Péry-La Heutte et Environs

10, Rue du Collège (centre communal) ▸ 2603 Péry
Adresse postale : Grand'Rue 54, 2603 Péry
079 137 65 41
caj@pery-laheutte.ch
pery-laheutte.ch/le-centre-animation-jeunesse-caj

Déléguée à la Jeunesse

20, Fbg des Capucins ▸ 2800 Delémont
032 420 51 50
2, Rue de la Préfecture ▸ 2608 Courtelary
031 633 85 78
www.oxyjeunes.ch

Espace Jeunesse Ergüel (EJE)

1, Rue d'la Zouc ▸ 2610 St-Imier
032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch

Action Jeunesse Régionale (AJR)

20, Rue du Pont ▸ 2720 Tramelan
44, Grand Rue ▸ 2735 Malleray
032 492 10 30
info@a-j-r.ch
www.a-j-r.ch

Service de la Jeunesse et des Actions Communautaires (SeJAC)

5, Av. de la Liberté ▸ 2740 Moutier
032 493 10 11
sejac@moutier.ch
www.moutier.ch

Espace Jeunes ARTsenal

Promenade 2 ▸ 2800 Delémont
032 421 92 57
espace-jeunes@delemont.ch
www.delemont.ch/espace-jeunes

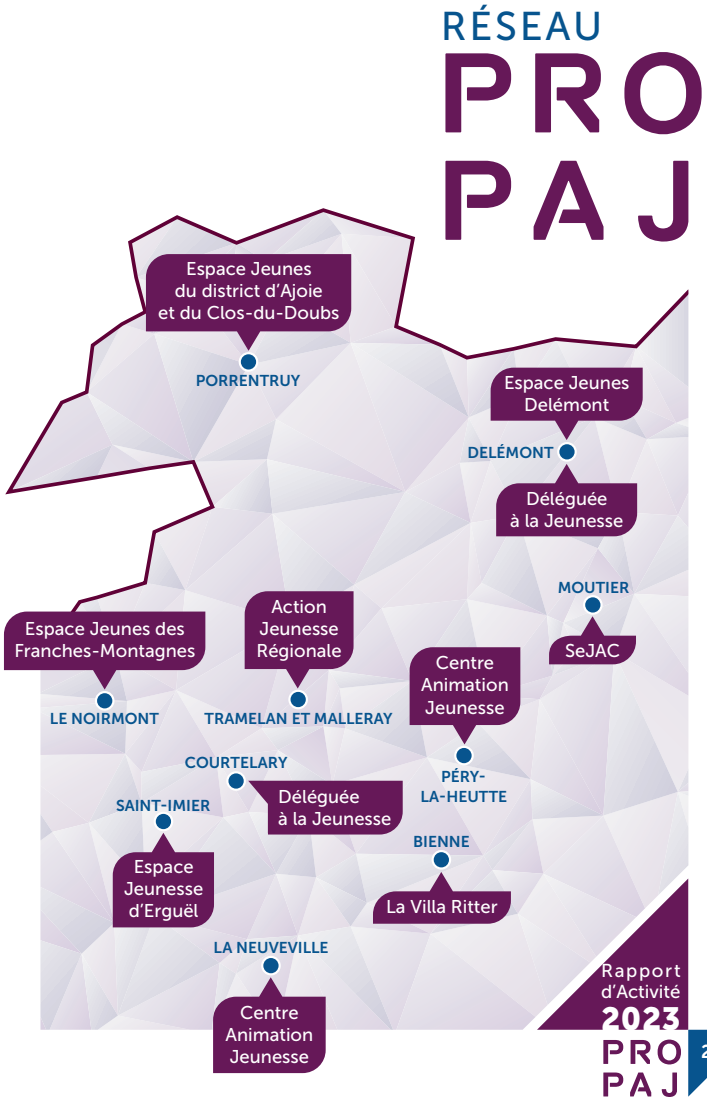

L'association des animatrices et des animateurs jeunesse du Jura et du Jura bernois a été constituée en 2011 sous le nom de PROPAJ. Elle comprend six centres de jeunesse dans le Jura bernois et en compte trois dans le Jura (voir liste des membres ci-dessous). Elle regroupe des professionnel·le·s de l'animation de jeunesse (formé·e·s ou en devenir) ainsi que la déléguée interjurassienne à la jeunesse.

L'Association poursuit les buts suivants:

- Partager et échanger sur les pratiques
- Mettre en place des actions communes pour promouvoir l'animation jeunesse dans la région
- Favoriser l'élaboration de projets liés à l'adolescence
- Défendre la profession ainsi que le poste de déléguée interjurassienne à la jeunesse

« Parce qu'au centre je me sens libre, c'est pas comme à l'école. »

La déléguée interjurassienne à la jeunesse, fonction occupée depuis fin 2019 par **Samantha Ramos**, dispose, au sein de l'association, d'un statut de membre tout à fait équivalent aux centres de jeunesse, c'est-à-dire avec le même droit d'expression et de vote.

« C'est presque le seul endroit où on peut se retrouver sans qu'on nous regarde de coin. »

Un bureau de minimum cinq membres (une présidente, une secrétaire, un caissier, des membres) est en place pour organiser les rencontres, coordonner le travail des groupes selon les projets et gérer le budget. L'assemblée se réunit au minimum une fois par année mais de préférence tous les trois mois. Le bureau se rencontre lorsque nécessaire, en principe une fois entre chaque assemblée. L'association est composée des groupes de travail suivants :

- Prévention
- Inter-centre
- Formation
- Promotion

Ceux-ci sont permanents ou ponctuels et réunissent des membres actifs sur une thématique ou un projet particulier.

Représentation

- Présidente — Marjorie Oppliger (CAJ Péry-La Heutte)
- Secrétaire — Léna Choffat
- Caissier — Aurèle Gerber (La Villa Ritter Bienne)
- Membres — Nathalie Vuillet (EJ Porrentruy)
  Qendresa Latifi (SeJAC Moutier)
  Samantha Ramos
  (Déléguée interjurassienne à la jeunesse)

« Ici on m'aide à trouver un apprentissage. »

RETOUR DU GROUPE PRÉVENTION

Début 2023 le Groupe prévention a soumis aux membres de PROPAJ un sondage afin de cibler les sujets prioritaires. Nous avons proposé divers thèmes et les membres pouvaient en ajouter selon leurs préoccupations respectives.

Les quatre thèmes suivants ont étés mis en avant par le sondage :

- **Soupçon de maltraitance, à quel moment doit-on alerter la protection de l'enfance ?**
- **Comment gérer la consommation d'alcool / tabac pour les moins de 16 ans ?**
- **Comment accompagner les jeunes qui ont un proche qui souffre de problème psychiques ? (Jeune qui prend la place de l'adulte)**
- **Relations et sexualité : protection de la jeunesse, consentment et sensibilisation.**

Une journée d'analyse de pratiques professionnelles sur le thème de soupçon de maltraitance a ensuite été proposée aux membres de l'association afin d'échanger et d'approfondir nos approches du sujet et de nous permettre de questionner nos manières de faire respectives dans ce domaine. L'analyse était accompagnée par Mattea Saliba, avocate qui travaille à l'APEA du canton du Jura et a travaillée à l'APEA du canton de Berne auparavant. Madame Saliba a également donné un cours sur le fonctionnement de l'APEA et les procédures en cas de signalement de situations de maltraitance.

Pour l'analyse de pratique, le Groupe Prévention a préparé deux exemples de situations à analyser :

SITUATION 1 : Une jeune signale à l'équipe d'animation qu'un de ses parents a des problèmes d'alcool.

SITUATION 2 : Une jeune discute avec l'équipe d'animation d'une relation sexuelle non consentie.
Chaque situation a été discutée par deux groupe d'après deux points de vue : celui du jeune et celui de l'équipe d'animation.

1er groupe – information sensible reçue : procédure à suivre pour nous professionnels de l'animation comment se positionner, que faire des informations, comment accompagner / adresser la situation
2e groupe – accompagnement du jeune : prise en considération des besoins et soutiens possibles

Synthèse analyse de pratique PROPAJ : Soupçon de maltraitance que faire ?

Delémont, 24 mai 2023

SITUATION 1 : une maman avec des problèmes d'alcool
Olivia a 15 ans. Sa mère est alcoolique. Sous l'emprise de l'alcool elle est violente. Olivia aime beaucoup sa maman et ne veut pas la dénoncer car elle ne veut pas être séparée d'elle. Elle ne s'entend pas avec son père (peu de contacts). Sa mère lui promet sans cesse d'arrêter de boire mais elle rechute toujours. Elle a aussi différents partenaires avec qui Olivia ne s'entend pas toujours. La jeune fille a discuté avec une animatrice de cette situation, puis l'animatrice a eu un congé et n'a pas eu l'occasion de transmettre le sujet à ses collègues.

SITUATION 2 : Soupçon de relation sexuelle non consentie
Francesca nous confie avoir eu un rapport sexuel avec un jeune de son âge (les 2 fréquentent l'Espace-Jeunes). Elle était sous l'emprise de l'alcool et de cannabis. Ce n'est pas la première fois que les deux jeunes se retrouvent chez elle, ils sont amis. Le récit de la jeune fille : Léo et moi étions très défoncés, je ne comprenais plus grand-chose et j'étais très fatiguée. Nous étions dans ma chambre le soir. Il m'a embrassé et je l'ai embrassé en retour, puis il a insisté pour aller plus loin et je me suis sentie prise au piège, je n'ai pas osé le repousser, je n'étais pas totalement consciente et nous avons couché ensemble. Je n'en avais pas vraiment envie et je lui ai dit que j'étais fatigué mais devant ses avances j'ai fini par céder. Après-coup je me sens mal avec cette histoire, j'ai vraiment l'impression que cette situation a été trop loin pour moi et que je ne voulais pas coucher avec lui. Il a profité de la situation et de notre proximité mais est allé trop loin pour moi.

Voici les points qui sont ressortis de l'analyse de pratique :

- Avertir le jeune qu'en fonction de la gravité, nous sommes tenus de relayer l'information et donc de briser la confidentialité et de dénoncer (police ou APEA).
- Évaluer les ressources à disposition du / de la jeune et activer son réseau (amis, famille, profs, psy, TSS, espace jeunes, planning familial, etc.).
- Informer la personne des ressources disponibles facilement accessibles et numéro d'urgences: 147, 143, 117, 145, 032 322 03 44 / 031 533 03 03 (solidarité femmes), 0848 35 45 55 (Elternotruf), Ciao.ch
- Faire le possible pour garder le lien, pour maintenir la confiance de l'ado.
- Accompagner plutôt qu'orienter.
- Proposer au / à la jeune un environnement adéquat pour accueillir son témoignage (idéalement dans une salle à part, éventuellement en-dehors des heures d'ouverture).
- En tant qu'ASC, se questionner sur nos limites, sur notre rôle. Faut-il relayer à un collègue qui a un meilleur contact avec le / la jeune ou à un autre professionnel qui est plus compétent ? Ou peut-être vaut-il mieux relayer la situation à un autre professionnel afin de garder la proximité avec le jeune ?
- Rappeler les possibilités aux jeunes si le centre de jeunesse n'est pas accessible / atteignable.
- Si le / la jeune a subi des violences physiques, l'emmener à l'hôpital pour un constat. C'est le médecin qui fera la dénonciation.

- Évaluer en équipe si nous avons l'obligation (ou juste la possibilité) de dénoncer.
- Police • APEA (police : mesures pénales, dénonciation. APEA : mesures de protection, plusieurs aides avant d'arriver à un placement).
- Ne pas laisser « filer » la famille, les parents n'ont peut-être pas assez de ressources.
- Attention à ne pas tomber dans une démarche de suivi psychologique.
- Recueillir un max d'infos afin d'évaluer la gravité de la situation, le danger que court l'ado, sa santé mentale et pouvoir décider de la suite.
- Il important d'avoir une technique pour la transmission et le partage d'infos entre collègues, d'autant plus en cas d'absences prolongées.

- Positionner le centre de jeunesse comme lieu ressource / clarifier précisément le cadre d'accessibilité et les limites.
- Évaluer si la cohabitation entre les jeunes concernés est possible et réfléchir au comportement à adopter vis-à-vis de l'agresseur. Ce dernier a peut-être aussi besoin de soutien. Pouvons-nous le lui apporter nous-mêmes ou devons-nous le rediriger chez un autre professionnel pour ne pas détériorer le lien avec la victime ? Dans tous les cas il vaut mieux être transparents sur notre manière d'agir avec les deux parties.
- Expliquer aux jeunes concernés ce qu'il va se passer, les conséquences, les possibilités.
- Ressources pour l'équipe : Fil rouge, travailleur·se·s sociaux / ales scolaires (éducateurs scolaires, médiateurs scolaires, etc.), AIIMM (Association Interprofessionnelle d'Intervenants en matière de Maltraitance des Mineurs) / ORME, APEA, AEMO, hiérarchie, service social, etc.
- Faire appel à Addiction Jura (pour la maman ou pour une animation dans le centre) / la Croix Bleuetion, d'un statut de membre tout à fait équivalent aux centres de jeunesse, c'est-à-dire avec le même droit d'expression et de vote.

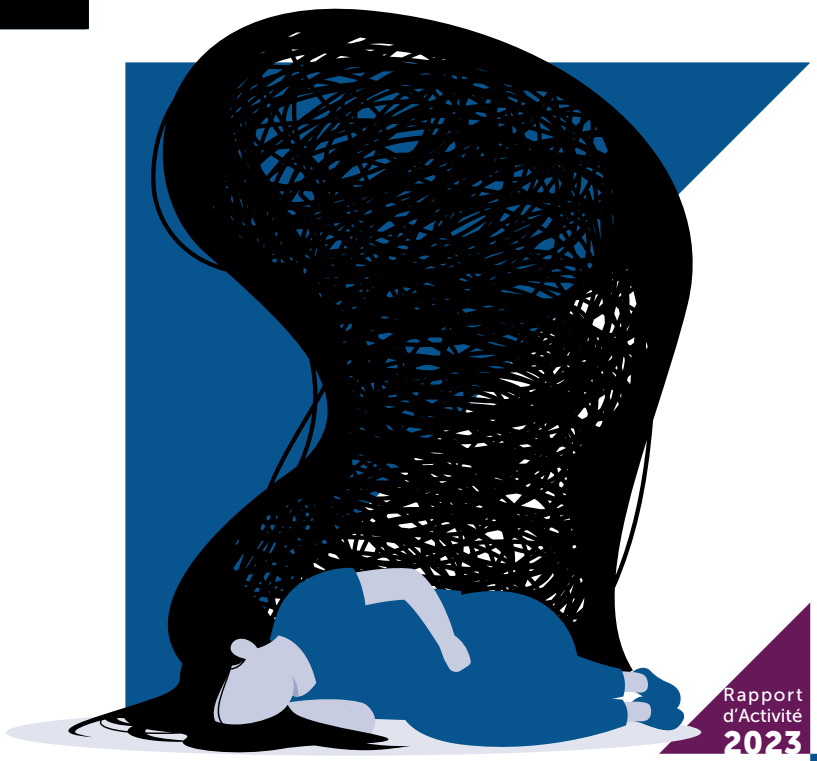

TOURNOIS
WARRIORS GAMES
PLAGE SAINT-JOUX LA NEUVEVILLE – 17 JUIN 2023

Initié en 2021 sous le nom de « FunGame » en remplacement de la traditionnelle journée multisports intercentres organisée par PROPAJ, cette année c'est sous le nom de «Warriors Games 2.0 » que cet évènement sportif s'est déroulé à La Neuveville. Organisé par 4 centres de jeunesse : le Centre de Jeunesse de La Neuveville, l'Espace-Jeunes de Delémont, l'AJR ainsi que l'Espace-Jeunes de Porrentruy, ce projet s'est tenu le samedi 17 juin 2023. Cet événement est destiné aux jeunes dès 12 ans qui fréquentent les centres de jeunesse de la région.

Ensemble, les animatrices et animateurs ont concocté un programme sous forme de joutes digne des plus grandes émissions TV… Au rendez-vous, des épreuves mêlant : agilité, force, logique, endurance, compéttion, fun, et sport ! L'objectif : dépasser ses limites en affrontant des candidats-es de toute la région et tenter de remporter un super prix !

Le Fair-play et la bonne ambiance étaient bien entendu au cœur de cette journée qui a permis aux jeunes des différents centres de se rencontrer, de créer des liens entre eux mais aussi de promouvoir l'activité physique, la mixité et la multi-culturalité. Pour ce faire, les équipes ont été tirées au sort sur place. Une trentaine de jeunes ont participé à cette journée couronnée par une météo estivale et une baignade dans le lac !

Sabrina Bader,
Alessia Gschwind,
Cécile Maitre

RENCONTRE
ENTRE LES MEMBRES DE PROPAJ ET LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX CHASSERAL ET DOUBS

La rencontre a été organisée en plusieurs temps:

1. Présentation des Espace-Jeunes
2. Présentation des parcs régionaux
3. Favoriser l'élaboration de projets liés à l'adolescence

Puis entre les membres de PROPAJ:

4. Discussion sur le thème « animation jeunesse et développement durable »

Résumé:

1) Lors de leur présentation, les Espace-Jeunes ont présenté leur(s) lien(s) avec la nature ou l'environnement. Le lien avec la nature est assez faible, mais l'utilisation de l'espace public fait partie du quotidien des jeunes.

2) Les parcs régionaux ont présenté leur fonctionnement ainsi que leurs activités. Certaines pratiques sont a relevées, par exemple celle de l'urbanisme éphémère et « social », de la médiation entre acteurs du territoire, des démarches participatives et bien sûr l'animation jeunesse en nature. Les professionnelles des parcs régionaux estiment que leur accès aux publics vulnérables ou précaires est assez compliqué. La collaboration entre les parcs et les espaces jeunes peut justement favoriser cet accès.

3) Les parcs sont ouverts à accueillir le public des Espace-Jeunes dans le cadre des activités « conventionnelles » et même de créer des activités sur-mesure pour les Espace-Jeunes. D'autre part, il est possible de mobiliser les compétences des parcs régionaux pour de l'animation jeunesse (exemple : démarche participative concernant l'espace-public, végétalisation d'un espace public,...). A noter que le territoire des parcs est en évolution, qu'il englobe déjà la majorité des centres de jeunesse et que les autres communes peuvent être incitées à adhérer.

La rencontre a permis d'identifier des enjeux communs entre animation jeunesse et animation nature. Exemples :

- Identification et participation des publics (démocratie)
- Enjeux de financements
- Collaboration avec les communes
- Reconnaissance et visibilité
- Fonctionnement associatif

Mais aussi des compétences et des pratiques communes. Exemples :

- Recherche de fonds
- Mobilisation du public
- Travail de communication (marketing territorial)
- Méthodes et activités d'animation
- Travail de réseau, travail transversal

Des idées de collaborations concrètes ont été évoquées :

- A St-Imier, collaboration autour de la végétalisation d'une cour d'école
- A Moutier, projet d'une activité pêche et prévention
- Aux Franches-Montagnes, idée de collaborer à une démarche participative concernant l'aménagement d'un village
- Etc,...

En conclusion, on peut dire qu'autant les membres de PROPAJ que les représentantes des parcs régionaux présentes se sont exprimées en faveur d'un rapprochement et d'une plus grande collaboration. Mme Girardet et Mme Vienat ont envoyé un signal clair en faveur d'une plus grande collaboration et ont insisté « ne pas hésiter à entrer en contact, à proposer des idées, des projets, des activités, des échanges !

Suite: Rencontre entre les membres de PROPAJ et les parcs naturels régionaux Chasseral et Doubs

4) Echanges entre les animatrices et les animateurs de PROPAJ au sujet du développement durable.

Nicolas Mangold, qui est en train de terminer un CAS en développement durable « Agenda 2030 » à l'UNIGE a présenté les liens entre animation jeunesse et les ODD (objectifs de développement durable).

Les ODD et l'ASC disposent d'objectifs communs tels que :

- La participation
- L'inclusion
- Les questions d'égalité
- Les questions de santé
- L'insertion professionnelle et les conditions de travails (travail décent)
- L'environnement respectueux des besoins
- La ville et les infrastructures durables

Il a ensuite présenté le concept de « l'économie du doughnut ». Il s'agit d'un modèle économique qui a pour objectif de respecter les limites planétaires tout en garantissant les fondations sociales : **education21.ch/fr/la-theorie-du-donut**

Selon lui « le travail de l'animation jeunesse est axé sur l'intérieur du doughnut », autrement l'égalité d'accès aux ressources : éducation, emploi, santé, démocratie, droits sociaux, niveau de vie,...

D'un autre côté, en tant qu'animateurice, « on peut faire le lien avec les autorités afin de les inciter à s'inscrire dans ce modèle économique ».

Les participant.e.s à cette discussion ont ensuite échangé sur leurs pratiques actuelles. Cela a permis d'élargir la compréhension du développement durable et de donner des perspectives un peu plus larges dans le domaine. « Le développement durable dans les centres, ça peut être autre chose que trier les déchets »,

exemples :

- Favoriser la participation des publics éloignés
- S'investir avec son public dans les questions d'urbanisme
- Travailler sur l'accès aux droits-sociaux (lutter contre le non-recours aux prestations)
- Ouvrir des permanences d'insertion professionnelle
- Agir dans le domaine de la santé et de la santé mentale

Contacts:

Parc naturel régional de Chasseral
Anne Girardet
Cheffe de projet
– sensibilisation et éducation –
anne.girardet@parcdoubs.ch
079 643 64 54

Parc naturel régional du Doubs
Viviane Vienat
Chargée de mission
éducation et formation
viviane.vienat@parcchasseral.ch
079 363 74 89
032 942 39 49

Finalement, il a été discuté des opportunités financières existantes dans ce domaine. Il existe plusieurs fonds publics et privés accessibles aux Espace-Jeunes dans le champ du développement durable. Il y a une incitation des pouvoirs publics à œuvrer dans ce domaine. Il appartient aux animateurices de développer des connaissances et un discours qui leur permette de répondre aux critères d'attribution de ces fonds. Cela offre des perspectives de développer les prestations et d'acquérir des moyens supplémentaires pour le domaine de l'animation jeunesse et d'accroitre leur influence/champe d'action sur leur territoire. Autrement dit, d'accroitre le pouvoir d'agir de leurs usagères et usagers.

Notes : NMA et SAC

FORMATION

En 2023, le groupe de travail « formation » a proposé aux membres de PRoPAJ une journée de formation au sujet de l'accueil libre et de la citoyenneté qui s'est tenue le 19 septembre à Delémont, dans le bâtiment Strate-J.

Les thèmes de la citoyenneté et de l'accueil libre avaient été choisis afin de revenir aux bases de l'animation socioculturelles et de proposer aux professionnel-le-s de se retrouver autour d'un socle commun.

Après la crise COVID, il semblait utile de renforcer l'esprit d'unité et le sens donné aux actions menées dans le cadre de l'animation socioculturelle.

En effet, les pratiques professionnelles sont multiples et variées et il s'agissait de revenir aux bases du métier et de se retrouver autour des origines de la mission de l'animation socioculturelle.

Pour cette journée de formation,
trois spécialistes sont intervenu-e-s :

1. Isabelle Csupor, professeure HES,
   spécialiste de la citoyenneté juvénile.

2. Laurent Wicht, professeur HES associé,
   spécialiste de l'accueil libre.

3. Anandy Clerc, chargée de cours HES
   et coordinatrice du centre d'animation « Locados »
   à Plan-les-Ouattes.

La formation était destinée aux professionnel-le-s des centres d'animation jeunesse du Jura bernois et jurassiens et accessible uniquement sur inscription. Le repas de midi a été organisé et pris en charge par l'association. La journée a eu un beau succès puisque près de 25 personnes étaient présentes le jour-j.

PROMOTION

Le groupe est parti du postulat que l'animation ne pouvait se faire sans de bonnes conditions de travail et a lancé une enquête au sein de PROPAJ pour évaluer comment les professionnel.le.s percevaient leur travail et quels étaient les défis rencontrés au quotidien.

Plusieurs critiques du travail ont pu être identifiées grâce à cette enquête ce qui a permis de clarifier les actions collectives qui pourraient être menées par le groupe « promotion ». Les défis principaux rencontrés dans le cadre de l'animation jeunesse de PROPAJ concernent :

- Les conditions de travail avec des moyens insuffisants pour répondre à nos missions.
- La représentation avec une nécessité de clarifier les rôles de la Commission Jeunesse et de la déléguée Jeunesse.
- Les finances avec la charge de travail que représentent les recherches de fonds.
- La reconnaissance et la considération du métier d'ASC.
- La divergence des pratiques.

Aux vues de ces constats, les professionnel-les souhaitent travailler sur les pistes de réflexion suivantes :

- Harmonisation des conditions de travail via une convention collective de travail.
- Redéfinition de la notion de jeunesse.
- Clarification de la fonction de la Commission de coordination de la politique de la jeunesse et de la Déléguée à la jeunesse intercantonale.
- La création d'un poste pour la recherche de fonds.

PROPAJ dispose d'une représentante au sein du comité l'association FederAnim. La présence d'un membre de PROPAJ au sein de FederAnim permet d'avoir un regard sur les activités de cette association, et de rendre compte de notre réalité au sein de cette fédération pour l'animation socioculturelle romande. Leurs membres, représentant•e•s des différentes régions : Fribourg, Vaud, Genève, Valais et le Jura Jura bernois se rassemble, pour le moment en ligne, une fois par mois. Le but de ces séances étant de rendre compte non seulement des différents projets porté par FederAnim mais également d'échanger quant à ce qui se fait dans les régions. La fédération est régulièrement sollicitée par les Hautes écoles, certaines instances liées aux nouvelles formations, ou encore des organisations telles que le GLAJ (la faîtière des organisations de jeunesse du canton de Vaud). Pour terminer, elle participe à des projets de plus ou moins grande envergure, par exemple en collaboration avec l'AFAJ • DOJ autour de la diversité.

Propaj est une association à but non lucrative au sens des articles 60-79 du Code civil suisse. Elle est ouverte à tous les animateurs des Centres de jeunesse du Canton du Jura et de la partie francophone du canton de Berne ainsi qu'à la personne déléguée interjurassienne à la jeunesse.

Art. 1 – Buts

Les buts de l'Association sont :

a) Permettre aux animateur•ice•s du Jura et du Jura bernois d'échanger sur leur pratique.

b) Mettre en place des actions communes pour promouvoir l'animation de jeunesse dans le Jura et le Jura bernois.

c) Soutenir les projets dans lesquels les deux régions sont représentées par au moins un centre de jeunesse par région et dans lesquels les jeunes s'impliquent.

d) Favoriser la mise en place de projets concrets qui visent à améliorer, directement ou non, la qualité de vie des adolescents.

e) Défendre les centres de jeunesse, la profession des animateur•ice•s jeunesses du Jura et de la partie francophone du canton de Berne ainsi que le poste de délégué•e interjurassien•ne à la jeunesse.

f) Soutenir, en cas de besoins, la supervision d'équipe ou individuelle lorsque l'institution pour laquelle le ou la professionnelle est engagée ne peut ou n'accepte pas de la financer. Propaj émet une réserve si le budget s'en voit impacté de manière significative et modifiera en fonction des finances, les critères d'octroi de cette aide.

Art. 2 – Composition

a) L'adhésion comme membre de l'Association doit faire l'objet d'une demande au comité. L'Assemblée générale se prononce sur l'adhésion par un vote.

b) Les adhésions et démissions peuvent avoir lieu en tout temps. Elles doivent être adressées par écrit au comité qui en informe l'Assemblée générale.

c) Un•e membre peut être exclu de l'Association à tout moment et pour juste motif. Le Comité directeur décide de l'exclusion.

d) La liberté d'expression est garantie. L'Association respecte les différentes convictions et s'interdit tout parti-pris à caractère économique, politique, religieux ou racial.

e) Les cotisations sont réglées par les Centres de jeunesse.

f) Chaque animateur•trice dispose d'une voix individuelle lors des votes. Sont exclus des votes : les stagiaires (sauf stagiaires de longue durée et apprenti•e•s).

Art. 3 – Durée

La durée de l'Association est illimitée.

Art. 4 – Siège

Le siège de l'Association se trouve à Tramelan / Porrentruy.

Art. 5 – Financement

Pour poursuivre ses buts, l'Association dispose des cotisations des membres, dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée générale et des revenus de sa fortune. Elle peut également bénéficier d'autres moyens financiers tels que dons, subventions et produits de manifestations.

Art. 6 – Organes

Les organes de l'association sont :

a) l'Assemblée générale.

b) Le Comité directeur composé :
d'un•e président•e de l'association PROPAJ,
d'un•e secrétaire coordinateur•trice,
d'un•e caissier•ère et de deux membres.

c) Les Vérificateurs•trices des comptes.

Art. 7 – Assemblée générale

1. L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'Association. L'Assemblée générale ordinaire est convoquée annuellement.

2. Les membres seront convoqués par écrit ou par mail deux semaines au moins avant la date fixée de l'Assemblée générale, l'ordre du jour doit accompagner la convocation.

3. L'Assemblée générale a les compétences irrévocables suivantes :

   a. Approbation du rapport du Comité directeur.

   b. Élection de la Présidence de l'association tous les deux ans.

   c. Élection à chaque Assemblée générale ordinaire des membres du Comité (secrétaire, caissier•ère, membres) en tenant compte d'une représentativité des différentes régions.

   d. Fixation et modification des statuts.

   e. Approbation des comptes annuels et du rapport des Vérificateurs•trices.

   f. Élection des Vérificateurs•trices des comptes.

   g. Adoption du budget annuel.

   h. Fixation du montant des cotisations des membres.

   i. Examen des recours des membres exclus.

Chaque membre possède une voix à l'Assemblée générale ; les décisions sont prises à la simple majorité des voix présentes. En cas d'égalité des voix, la majorité du comité directeur fait foi.

4. Chaque membre possède une voix à l'Assemblée générale ; les décisions sont prises à la simple majorité des voix présentes. En cas d'égalité des voix, la majorité du comité directeur fait foi.

Art. 8 – Comité directeur

1. Le Comité directeur est composé du Président ou de la Présidente de l'association, d'un•e secrétaire, d'un•e caissier•ère et de deux membres.

2. Il organise et gère les activités de l'Association et des groupes de travail.

3. Il gère les comptes et les soumet à l'Assemblée générale après les avoir donnés à vérifier à deux Vérificateurs•trices de compte.

4. Le mandat de la présidence est défini pour une durée de deux ans. Le ou la Présidente est nommé•e durant l'Assemblée générale tous les deux ans.

5. Le Comité directeur (secrétaire, caissier•ère, membres) est nommé durant l'Assemblée générale annuelle. En cas de démission de l'un•e des membres du comité, une nouvelle nomination peut s'effectuer lors d'une assemblée générale extraordinaire.
   lors d'une assemblée générale extraordinaire.

6. Le Comité directeur se réunit chaque fois que nécessaire.

7. L'Association est valablement engagée par la signature collective de deux membres du Comité directeur.

Art. 9 – Vérificateurs des comptes

L'Assemblée générale nomme chaque année deux Vérificateurs•trices des comptes qui examinent les comptes, effectuent des contrôles ponctuels et rendent un rapport sur la tenue des comptes de l'Association à l'Assemblée générale au moins une fois par an.

Art. 10 – Responsabilité

Les obligations financières n'engagent que la fortune de l'Association. Toute responsabilité personnelle des membres est exclue.

Art. 11 – Modification des statuts

La modification des présents statuts peut se faire sur proposition d'un•e ou plusieurs membres. Elle est soumise au vote en Assemblée générale et doit réunir deux tiers des voix des membres présents pour être acceptée.

Art. 12 – Dissolution

1. L'Association peut être dissoute par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers pour autant que plus de la moitié des adhérent•e•s soit présent. Si le quorum des deux tiers des participant•e•s n'est pas atteint, une seconde assemblée devra être convoquée dans le mois qui suit. Lors de cette Assemblée générale, la dissolution peut être prononcée à une majorité simple si moins des deux tiers des membres y sont présents.

2. Les actifs non utilisés seront distribués pour des projets concernant la jeunesse de la région que couvre l'Association dissoute.

Art. 13 – Entrée en vigueur

Ces statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive du 15 septembre 2011 et sont entrés en vigueur le jour même.

Tramelan, le 19 mars 2014 / Modifiés le 30 mars 2017
Modifications apportées par l'Assemblée générale
du 23 novembre 2022, à Delémont

La Présidente :

Le caissier :

La secrétaire :

L'accueil libre

L'accueil libre constitue un des piliers du travail fourni par les espaces-jeunes de la région. On y fait par exemple du ping-pong, des goûters, des devoirs ou des postulations. Par la mise à disposition régulière d'un lieu agréable, permettant la sociabilité entre jeunes, les moments d'accueil libre leur offrent la possibilité de faire part spontanément de leurs attentes, de leurs besoins et de leurs problèmes qu'ils peuvent exprimer dans un cadre pacifié et de confiance. Les centres ouvrent ainsi plusieurs fois par semaine leurs portes aux activités libres. Cette forme d'accueil est cruciale pour offrir une présence continue afin de cultiver une relation de confiance et des occasions de faire émerger des possibilités de collaboration avec eux. Cela se confirme dans les taux de fréquentation de l'accueil libre, très prisé par les jeunes.

Les projets des jeunes

Les espaces-jeunes servent aussi à susciter, valoriser et soutenir diverses idées émanant des jeunes. Il peut s'agir de la coordination d'évènements comme des soirées musicales, des spectacles de danse, des compétitions ludiques avec toute l'organisation que cela implique. Il peut s'agir de projets de construction nécessitant savoir-faire, matériaux et planification, ou encore de la mise sur pied de formations pour et/ou par les jeunes eux-mêmes. Lorsque ces derniers ont des projets, les animatrices et animateurs peuvent les aider à se donner les moyens de les réaliser, leur fournir un accompagnement, des collaborations si nécessaire, toujours dans l'esprit de favoriser l'autonomie.

Le travail social hors-murs

L'animation jeunesse part parfois aussi à la rencontre des jeunes sur le « terrain ». En effet, si les locaux des espaces- jeunes sont des lieux de rencontre réguliers, une partie de la population reste plus difficile d'accès. Il faut alors aller au contact des jeunes, se rendre dans les lieux qu'ils fréquentent ou habitent. Dans la région jurassienne, de nombreux jeunes résidant dans les communes éloignées des locaux, des animations mobiles sont mises en place pour proposer des moments communs de loisir et favoriser des relations et l'émergence de projets communs. Ces animations permettent aussi de rencontrer les adultes et se faire connaître d'eux.

La prévention en matière de santé

La prévention en matière de santé est devenue une forme d'action publique importante à l'heure actuelle, et l'animation socioculturelle fournit de bonnes occasions pour son implémentation. De l'alimentation à la sexualité, les questions autour de la santé qui intéressent les jeunes sont abordées à travers les activités de loisir et les discussions, parfois avec des professionnels du domaine. Alliée de la prévention, la promotion de la santé consiste à donner les moyens de s'assurer un meilleur contrôle sur sa propre santé et à agir sur son environnement dans ce sens.

La mise en réseau

Finalement, l'animation jeunesse implique des collaborations avec divers acteurs concernés par la politique de la jeunesse. Des sollicitations proviennent régulièrement de l'extérieur, par exemple d'associations, d'institutions scolaires ou encore des jeunes externes aux activités du centre, en vue de l'organisation événements ou pour des renseignements. L'animation jeunesse est à cet égard un travail fortement connecté, tant entre animateurs qu'avec les acteurs externes.

« Permettre de s'essayer à devenir des citoyens responsables. »